

CERTIFICATION DE LA CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ

Projet d'analyse de risque provinciale pour répondre aux exigences de la norme de bois contrôlé FSC

La présente est pour vous informer que le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB) et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) ont convenu de réaliser une analyse de risque provinciale pour tous les approvisionnements en bois ou en fibres provenant des forêts publiques et privées.

Au Québec, il y aurait actuellement quelque 300 usines de transformation du bois, primaire, secondaire ou tertiaire détenant un certificat de chaîne de traçabilité FSC. Il s'agit principalement de membres réguliers ou associés du CIFQ, de leurs clients ou encore des membres producteurs de granules du QWEB.

La certification de la chaîne de traçabilité est un processus volontaire dans lequel les entreprises forestières veulent démontrer le caractère durable et responsable de leur approvisionnement en matière ligneuse. Comme une partie des approvisionnements en fibre d'une usine peut provenir de territoires non certifiés FSC, la norme de bois contrôlé permet d'assurer que 100 % de la fibre vierge mélangée à de la fibre certifiée FSC ou recyclée provient de sources vérifiées et approuvées. Ainsi, la norme FSC vise à démontrer que les bois à l'origine des produits manufacturés ne proviennent **pas** de forêts :

1. récoltées illégalement;
2. récoltées en violation des droits traditionnels ou civils;
3. dans lesquelles des valeurs de conservation sont menacées;
4. converties en plantations ou en territoires à vocation non forestière;
5. où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

Jusqu'à présent, cette démonstration était, relativement simple à faire pour les entreprises du Québec, compte tenu de l'encadrement légal et réglementaire des forêts publiques et privées. Les exigences en matière de bois contrôlé ont toutefois beaucoup évolué au cours des derniers mois et les exigences encadrant l'analyse de risque d'approvisionnement en bois non contrôlé ou de sources controversées se sont resserrées. D'autres programmes de certification comme le Sustainable Biomass Program (SBP) pour la production et l'exportation de granules de bois exigent le même genre d'analyse de risques, de là l'intérêt pour le QWEB et le CIFQ d'unir leurs efforts pour soutenir leurs membres et leurs clients.

FSC Canada travaille à l'élaboration d'une analyse de risque pancanadienne qui ne sera vraisemblablement pas complétée avant juin 2018. Entre-temps, les entreprises doivent produire leur propre analyse de risque corporative. Lorsque l'analyse de FSC Canada sera complétée, chaque entreprise aura six mois pour l'adopter et remplacer sa propre analyse de risques.

Si les 300 détenteurs de certificat de bois contrôlé FSC procèdent de façon séparée, il y a de bonnes probabilités que les conclusions soient différentes d'une analyse à l'autre, en raison d'interprétation ou de sources d'information différentes. Aussi, il peut en ressortir des désignations de risques atypiques qui peuvent entraîner des déséquilibres entre les différents détenteurs de certificat au Québec. Une désignation inadéquate d'un risque indéterminé pourrait, de surcroît, entraîner pour plusieurs la nécessité d'identifier des mesures de gestion du risque supplémentaires pouvant aller jusqu'à devoir éviter d'utiliser les bois provenant des sources en question.

Voilà pourquoi le CIFQ et le QWEB ont convenu de confier un mandat à un consultant pour réaliser une analyse de risque à l'échelle provinciale qui deviendra accessible à tous les détenteurs de certificats de chaîne de traçabilité nécessitant de contrôler leurs approvisionnements non certifiés. Pour y arriver, le CIFQ a constitué un groupe de travail de représentants industriels régionaux et s'est assuré de la participation du MFFP (secteur forêts et secteurs des opérations régionales).

L'objectif est de rassembler une base de données complète et à jour pour procéder aux analyses requises au cours des prochaines semaines et tout au long de l'été. Les hautes valeurs de conservation (dont la notion de « paysages forestiers intacts ») et les possibilités offertes aux Premières Nations d'exercer leurs droits feront l'objet d'efforts particuliers en raison de leur nature sensible. Nous souhaitons procéder aux consultations des parties prenantes pour commentaires de juin à septembre via différents moyens, dont la présentation des résultats aux tables régionales de gestion intégrée des ressources et du territoire. Des appuis régionaux concernant les désignations de risque associé aux divers enjeux forestiers locaux seront sollicités des diverses parties prenantes.

Le QWEB et le CIFQ entendent remettre les résultats de cette analyse de risques et des résultats de la consultation à FSC Canada pour alimenter sa propre démarche d'analyse de risque à l'échelle canadienne.

Pour participer ou pour vous joindre à cette initiative, ou pour toutes autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec M. Dave Lepage du CIFQ (dave.lepage@cifq.qc.ca – 418-657-7916 poste 432).